

Europe:

Partenaire au commerce mondial

I. Le cadre des échanges

La multiplicité des questions relatives aux échanges internationaux et l'abondance des données statistiques disponibles ont rendu nécessaire un choix dans les thèmes évoqués et les chiffres cités, afin de dégager les éléments essentiels de l'analyse.

Deux fiches sont consacrées à l'EUROPE: PARTENAIRE AU COMMERCE MONDIAL; la première présente le cadre général des échanges, tandis que la seconde est composée de notices relatives aux courants commerciaux qui s'établissent entre la Communauté européenne et ses principaux partenaires. (1)

Au seuil de l'année 1975, qui sera sans doute marquée par l'aboutissement de deux négociations internationales d'une grande importance, le Nixon Round et la nouvelle Convention d'Association entre la Communauté économique européenne et 44 pays du tiers monde, le commerce mondial présente un certain nombre de caractères qu'il convient de rappeler.

1) Le commerce mondial se développe à un rythme rapide qui a atteint 12% en 1972, en termes réels, c'est-à-dire déduction faite de la hausse des prix. Il est passé de 62 milliards de dollars en 1950 à plus de 350 milliards en 1973. Ainsi, les échanges extérieurs occupent une part croissante de l'activité économique

des Etats, et bénéficient des efforts entrepris pour la suppression des entraves aux relations commerciales internationales.

2) Le commerce mondial est polarisé par rapport à certains pays et certains produits: la plus large part des échanges s'effectue entre pays industrialisés (le groupe Communauté économique européenne, USA, Japon réalise 70% des exportations mondiales) et les produits manufacturés représentent 65% de la valeur des transactions.

3) Le commerce mondial révèle une asymétrie entre les pays partenaires. Face aux pays développés dont les échanges sont diversifiés, tant en ce qui concerne la nature des produits que les espaces géographiques considérés, les pays du tiers monde sont le plus souvent largement monoproducteurs de matières premières ou de produits de base, ce qui les rend vulnérables aux aléas de la conjoncture économique internationale: va-

(1) Les deux fiches paraissent dans les N^{OS} 11 et 12 de «Documents pour l'enseignement».

LE POIDS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DANS LE MONDE				
	CEE	USA	URSS	JAPON
Superficie (en 1000 Km ²)	1.525	9.363	32.402	369
Population (en millions)	253	205	243	104
Produit national brut (en milliards \$) . . .	626	991	288	280
Importations (% total mondial)	40,1	13,7	4,0	6,5
Exportations (% total mondial)	40,6	15,5	4,6	6,9

Le GATT et la négociation du Nixon Round

Conclu en 1947, «l'Accord Général sur les Tarifs et le Commerce» (General agreement on tariffs and trade: G.A.T.T.) est le cadre permanent de négociations internationales pour le développement des échanges commerciaux.

Le GATT compte 83 pays participants: l'ensemble des pays industrialisés (dont les Neuf de la Communauté économique européenne, les USA et le Japon), un nombre important de pays en voie de développement et six pays socialistes (Cuba, Hongrie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie et Yougoslavie) qui représentent plus de 85% du commerce mondial.

Depuis 1947, plusieurs négociations ont été entreprises afin de supprimer les obstacles tarifaires (droits de douane) et non tarifaires (contingents d'importations, normes techniques, pratiques commerciales et taxes discriminatoires). Les deux dernières, engagées à l'initiative des Etats-Unis, ont abouti à des résultats considérables. Elles répondaient à la crainte de certains pays de voir la Communauté économique européenne constituer progressivement un ensemble protectionniste: le DILLON ROUND (1960/62) aboutit à une réduction de 20% des droits de douane et le KENNEDY ROUND (63/67) s'achève sur une réduction de 35% en moyenne de ceux-ci. Ces diminutions successives s'appliquent notamment au Tarif douanier commun de la CEE, définitivement mis en place en 1968.

Le NIXON ROUND dont le coup d'envoi a été donné en septembre 1973 à Tokyo doit permettre d'élargir le champ des négociations: le Kennedy Round s'était consacré aux produits industriels et avait ignoré le décalage de développement économique entre pays industriels et tiers monde. La nouvelle négociation qui se poursuit au niveau des comités techniques s'établit autour de 4 préoccupations:

- lier les concessions douanières à la réforme du système monétaire international: en effet, dévaluations et flottements constituent des moyens efficaces de promotion des exportations;
- accorder un traitement spécial aux 25 pays les plus pauvres (16 pays africains, 8 pays d'Asie et du Proche-Orient et Haïti);
- réduire à la fois les barrières tarifaires et non tarifaires aux échanges;
- inclure l'ensemble des produits industriels et agricoles.

Le NIXON ROUND pourrait être conclu avant la fin de 1975.

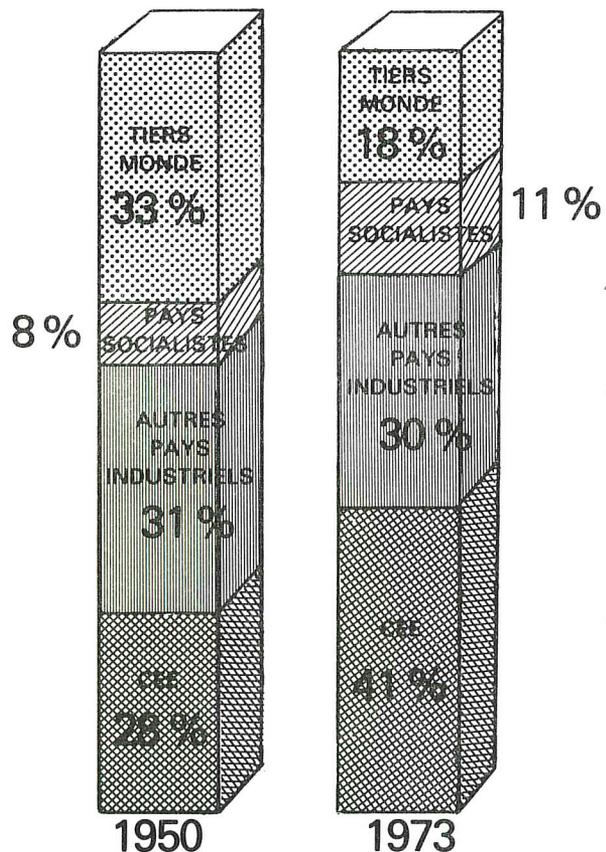
riations brusques des cours des matières premières ou des produits tropicaux par exemple.

* * *

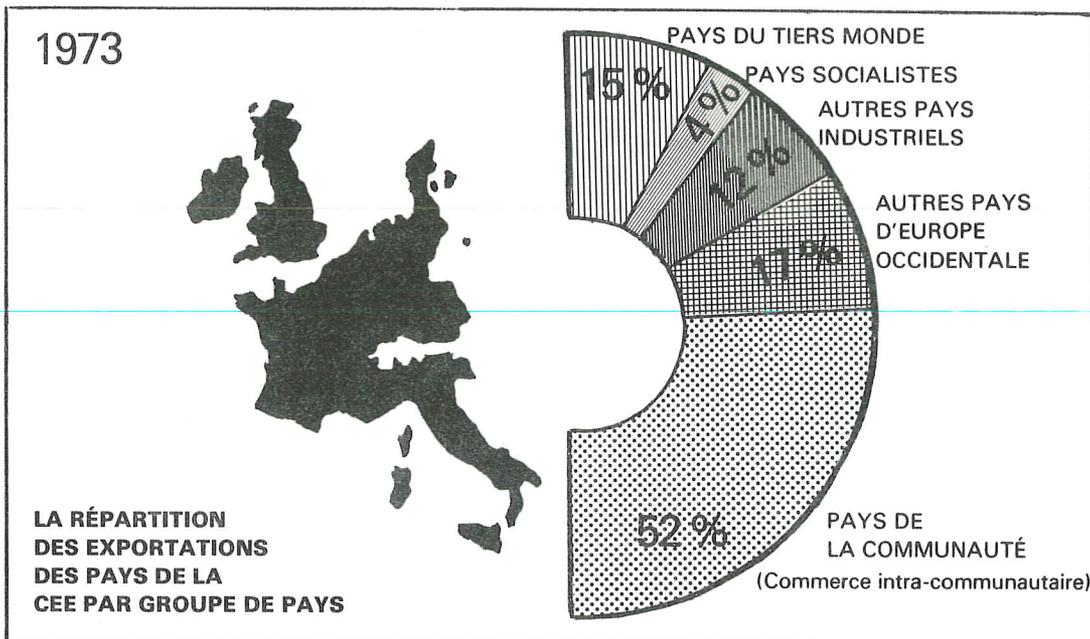
Ce schéma est actuellement largement dominé par la hausse continue du prix du pétrole, intervenue depuis octobre 1973, et la récente flambée du coût des matières premières. Ainsi s'affirme une tendance à la radicalisation du conflit d'intérêt entre les pays pauvres et les pays riches, les premiers revendiquant le droit à une plus juste rémunération de leurs ressources naturelles et de leur production, tandis que les seconds tentent de retrouver l'énergie et les matières premières à bas prix qui ont favorisé leur croissance économique accélérée. Alors que les années 60 ont été marquées par l'émancipation politique des pays du tiers monde, il semble que les années 70 pourraient être celles de leur émancipation économique.

Cette redéfinition des termes de l'échange entre nations développées et sous-développées intervient au moment où le système international des paiements, ébranlé par la crise du dollar, est miné par une spéculation sur les monnaies que renforce l'accroissement des liquidités internationales.

LA RÉPARTITION DES EXPORTATIONS MONDIALES SELON LES GROUPES DE PAYS



Les échanges extérieurs des pays de la CEE



La Communauté économique européenne est le premier partenaire dans le commerce international, dont elle réalise 41% des importations et des exportations. L'accroissement de ses échanges extérieurs connaît un rythme rapide, et la CEE apparaît comme le client et le fournisseur privilégié pour nombre de pays, particulièrement en Afrique et au Proche-Orient. De nombreux accords de commerce ou d'association témoignent de l'ampleur des progrès accomplis et contribuent à l'affirmation de la personnalité de la Communauté. Celle-ci a permis la signature de Conventions d'aide aux pays en voie de développement (Conventions de Yaoundé avec 19 pays africains et malgaches, Accord d'Arusha avec les pays de l'est africain) et l'octroi de préférences généralisées à l'égard des produits du tiers monde. La Communauté a pris également une part active dans les négociations du GATT sur l'abaissement des barrières aux échanges: le tarif douanier commun a été diminué de 35% à l'issue du Kennedy Round en 1967.

Cependant, cette ouverture sur l'extérieur rend la Communauté particulièrement sensible à l'évolution de la conjoncture internationale. Les exportations des Etats membres représentent de 25 à 50% de leur production intérieure (12% seulement pour les USA) et dans certains secteurs de l'industrie, les ventes à l'étranger dépassent la demande du marché intérieur. L'Europe est également dépendante par ses approvisionnements en énergie (elle importe 60% de l'énergie qu'elle consomme, les USA 11% seulement) et en matières premières (les pays du tiers monde fournissent à l'Europe 45% du minérai

du fer utilisé, 50% de la bauxite, 75% du cuivre et 89% du manganèse).

Depuis le 1^{er} juillet 1968, les droits de douane sont totalement supprimés entre les pays de la Communauté qui est entourée d'une protection douanière extérieure uniforme: le tarif douanier commun (TDC). Les pays membres réalisent en moyenne 52% de leurs échanges avec leurs partenaires de la Communauté. De 1958 à 1972, le commerce avec les pays tiers a triplé en valeur, tandis que les échanges intracommunautaires étaient multipliés par 7 (statistiques pour les six membres originaires). La Communauté apparaît bien comme un ensemble économique en voie d'intégration, lieu privilégié d'intenses courants d'échange. De plus, la Communauté exerce un attrait certain pour les autres pays d'Europe occidentale: l'adhésion de trois nouveaux membres, l'association de la Grèce et de la Turquie, l'accord de libre-échange avec les pays de l'A.E.L.E. (Autriche, Suisse, Norvège, Suède, Finlande, Islande et Portugal) et les demandes d'adhésion de l'Espagne et du Portugal, en témoignent.

Enfin, les Etats membres ont entrepris l'établissement d'une politique commerciale commune qui se substitue aux accords conclus séparément par les Etats membres avec les pays tiers: le Conseil des Ministres définit un mandat de négociation qui est confié à la Commission. Certains accords commerciaux, notamment avec les pays de l'Est ont fait exception à cette règle, jusqu'au 1^{er} janvier 1975.

Vocabulaire des échanges extérieurs

Balance commerciale

La balance commerciale retrace l'ensemble des opérations d'importation et d'exportation entre les résidents d'un pays et le reste du monde.

Lorsque la valeur des exportations est supérieure à celle des importations, la balance commerciale est en excédent ; dans le cas contraire, elle est en déficit.

La balance commerciale est un des éléments composant la balance des paiements, mais leurs équilibres peuvent être différents.

Un pays qui bénéficie d'un apport de capitaux étrangers important, peut avoir une balance des paiements excédentaire, tandis que sa balance commerciale est en déficit. Jusqu'à un passé récent, les investissements américains à l'étranger provoquaient un déficit de la balance des paiements des USA, tandis que leur balance commerciale était excédentaire.

Balance des paiements

Ensemble des transferts monétaires intervenus pendant une période donnée (une année) entre les résidents d'un Etat et les non-résidents, que ces transferts correspondent à des opérations commerciales (balance commerciale), à des dons ou à des transferts de capitaux et des règlements officiels.

Cette balance est en déficit pour un pays lorsque les sommes versées à l'extérieur dépassent les sommes perçues par les résidents. Il y a un excédent dans le cas contraire.

Clause de la nation la plus favorisée

Cette clause constitue l'un des principes fondamentaux admis par le GATT. Elle implique que tout pays qui accorde un avantage douanier à un autre pays (diminution de droit de douane par exemple) doit en faire bénéficier les autres partenaires commerciaux : ceci revient à supprimer toutes possibilités de discrimination à l'égard de tel ou tel pays.

En conséquence, lorsqu'un pays abaisse le niveau de ses droits de douane à l'égard de l'un des pays participants au GATT, les autres partenaires sont en droit d'obtenir le même avantage.

Cette règle ne s'applique pas toutefois, aux concessions échangées dans le cadre d'une union douanière telle que la CEE, dont le GATT reconnaît le caractère spécifique. Elle ne s'applique pas non plus au système des préférences généralisées à l'égard du tiers monde.

Obstacles tarifaires et non tarifaires

Les obstacles tarifaires aux échanges sont constitués par les droits de douane perçus au passage des frontières.

Par opposition, les obstacles non tarifaires sont constitués par toutes les autres pratiques qui constituent une barrière aux échanges commerciaux : la nature est très diverse et parfois difficile à déterminer. Le GATT a établi une liste de plus de 800 obstacles différents. Il s'agit notamment des contingents qui limitent quantitativement les échanges, des réglementations sanitaires ou techniques, des subventions aux exportations, des taxes discriminatoires et des réglementations douanières.

Pays tiers

Dénomination donnée aux Etats n'appartenant pas aux Communautés européennes (par opposition aux pays membres).

Préférences généralisées

Les préférences généralisées sont des avantages douaniers accordés par les pays industriels aux Etats du tiers-monde, afin d'encourager leur développement industriel. Ils concernent les produits manufacturés ou semi-finis.

Ce système est appliqué depuis le 1^{er} juillet 1971 par la Communauté économique européenne aux produits provenant des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, qui pénètrent dans la Communauté en franchise de droits de douane. Une liste des produits bénéficiaires et des quantités maximum d'importation a été arrêtée.

Les pays du tiers monde ne sont tenus à aucune concession réciproque à l'égard de la CEE. Un tel système, qui établit une discrimination à l'égard des pays industriels, est cependant admis par le GATT.

Union douanière

Ensemble de pays entre lesquels sont abolis les droits de douane intérieurs et qui se trouve entouré d'une protection tarifaire uniforme. Pour que celle-ci soit vraiment complète, il faut que les Etats membres aient harmonisé leurs législations douanières. Dans la zone de libre échange, les droits de douane intérieurs sont abolis, mais il n'existe pas de tarif extérieur uniforme.

Pour comprendre le Marché commun agricole

S'il est un domaine de la vie économique pour lequel l'Europe est une réalité, c'est bien celui de l'agriculture. Nulle part ailleurs, les Etats n'ont entrepris de concilier avec autant de persévérance leurs intérêts nationaux; nulle part ailleurs, ils ne se sont engagés dans une œuvre commune qui impliquait autant de solidarité. Il suffit d'interroger les agriculteurs de telle ou telle région de la Communauté pour comprendre quelle importance directe les décisions de Bruxelles ont sur la vie de tous les jours.

Alors qu'en matière de libre circulation de produits industriels suffisait un désarmement douanier progressif, assorti de règles de concurrence, le domaine agricole, voué depuis plusieurs dizaines d'années aux interventions multiples des Etats, apparaissait comme un dédale de réglementations divergentes, de mécanismes divers d'intervention et de prix disparates, pour lequel s'imposait l'élaboration d'une véritable politique agricole commune.

Quatre principes fondamentaux

Cette politique agricole commune s'est construite à partir de quatre principes fondamentaux :

1) *La libre circulation des produits* qui est la conséquence de l'application du marché commun au secteur de l'agriculture. Les produits agricoles doivent circuler librement dans le Communauté sans subir d'entraves douanières (tarifaires ou contingentaires). Cette libre circulation est effective depuis le 1^{er} juillet 1968.

2) *L'unité du marché* qui consiste en l'organisation des marchés pour l'ensemble de la Communauté (organisations communes de marchés), tant en ce qui concerne le niveau des prix que celui des aides à la production.

3) *La préférence communautaire* dont l'objet est de favoriser la consommation des productions communautaires en priorité, par rapport aux produits importés des pays tiers. Un système de «prélèvements-restitutions» est ainsi établi aux frontières entre la Communauté et les pays tiers.

4) *La solidarité financière* qui consiste à financer au moyen d'une caisse commune (le FEOGA) les dépenses d'intervention et de soutien des prix, ainsi qu'une partie des aides de modernisation.

D'un marathon à l'autre...

Compte tenu de la situation des agricultures nationales au moment de la conception de la politique agricole commune (niveau de revenu très bas des agriculteurs assorti d'un exode rural et structures productives peu modernes de faible rentabilité) l'action de la Communauté s'est orientée dans deux directions :

— un objectif à court terme : élaborer un système susceptible de garantir aux agriculteurs une progression de leurs revenus ;

— un objectif à moyen terme : encourager la modernisation rapide des structures de production.

Pour assurer aux agriculteurs une progression de revenu suffisante, un système de prix minimums à la production a été établi : les cours sont maintenus au-dessus du prix minimum par des interventions d'organismes officiels sur les marchés (achats d'excédents, stockage, exportations...). Ce système a permis de mettre en œuvre simultanément les trois premiers principes de la politique agricole commune : libre circulation, unité du marché et préférence communautaire. (La notice 2 décrit le système des prix communs ainsi élaboré.)

Afin d'encourager la modernisation des structures de production la Communauté finance une partie des efforts accomplis par les Etats membres.

La prise en charge partielle des aides de modernisation et le financement total des opérations de soutien des marchés sont l'expression de la solidarité financière.

Cependant le coût croissant du soutien des marchés et la nécessité de favoriser une élévation rapide du niveau de vie des agriculteurs ont amené la Commission de Bruxelles à présenter un plan pour la modernisation rapide des structures productives (PLAN MANSCHOLT).

Actuellement les efforts s'exercent dans deux directions :

— augmentation de l'aide à l'aménagement des structures par l'adoption de mesures socio-culturelles ;

— simplification des mécanismes d'intervention pour les rendre plus flexibles, et réalisation d'une meilleure hiérarchie des prix communs, afin de diminuer les dépenses de soutien des marchés et d'éviter la surproduction en orientant les producteurs vers les productions déficitaires. La production de la Communauté satisfait seulement 91% de sa consommation de céréales, 90% de sa consommation de viande bovine, 93% de sa consommation de vin et 92% de sa consommation de riz.

NOTICE 1

Le FEOGA

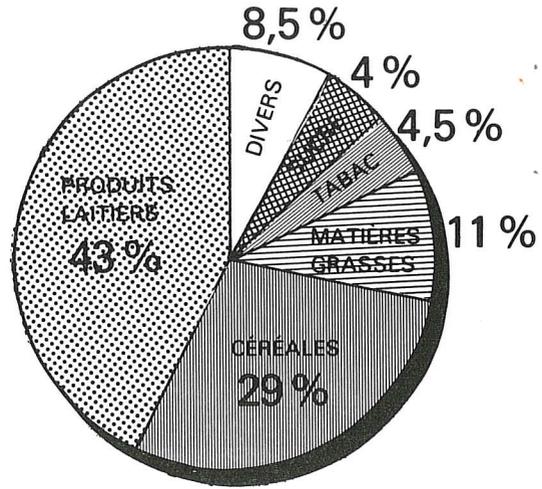
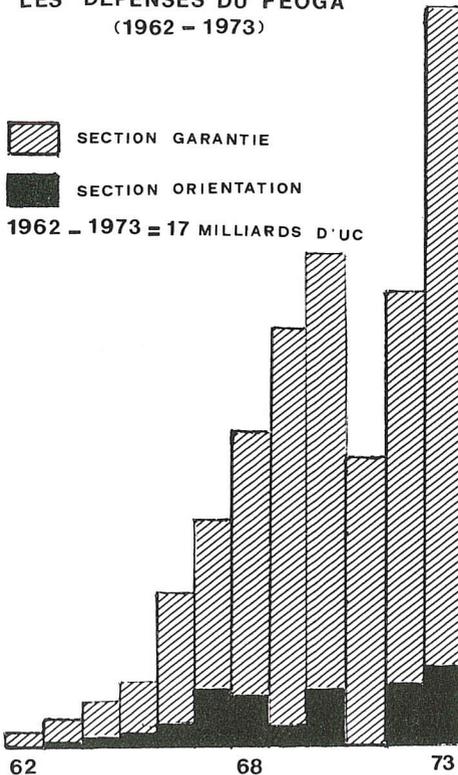
Le Fonds européen d'orientation et de garanties agricoles, créé en 1962, est l'expression de la solidarité financière des partenaires de la Communauté dans la réalisation des objectifs de la Politique agricole commune.

Les ressources du Fonds sont constituées par les contributions des Etats et les dépenses sont effectuées selon les marchés de produits et les structures productives. Ainsi certains Etats reçoivent du Fonds plus qu'ils ne versent de contribution :

SOLDE DES OPÉRATIONS AVEC LE FEOGA DE 1962 A 1970

Belgique	— 147 Millions d'unités de compte (1)
République fédérale	— 800 Millions d'unités de compte
Italie	— 359 Millions d'unités de compte
Luxembourg	— 8 Millions d'unités de compte
France	+ 910 Millions d'unités de compte
Pays-Bas	+ 406 Millions d'unités de compte

LES DÉPENSES DU FEOGA (1962 - 1973)



LA RÉPARTITION SELON LES MARCHÉS DES DÉPENSES DE GARANTIE DU FEOGA EN 1973

Le Fonds effectue deux catégories de dépenses :

- les dépenses de la section «garantie» sont destinées à financer le soutien des prix agricoles, les aides à l'exportation et au stockage des excédents et les montants compensatoires ;
- les dépenses de la section «orientation» sont destinées à favoriser l'amélioration des structures de production et de commercialisation.

La section «garantie» a connu une très forte progression liée au coût croissant du soutien des prix agricoles. La section «orientation» est d'une envergure plus modeste.

LES DÉPENSES DE GARANTIE DU FEOGA EN POURCENTAGE DU PRODUIT NATIONAL BRUT DE LA COMMUNAUTÉ

Année	Dépenses de garantie effectuées par le FEOGA	Dépenses de garantie déduction faite des recettes de prélèvement
1972	0,39%	0,25%
1973	0,44%	0,37%
1974	0,38%	0,33%

(source : Direction générale de l'Agriculture, Communautés européennes)

(1) Au 1.1.1974, 1 unité de compte = 3,22 DM, 5,5 Ff, 631 Lit, 3,35 Fl, 48,6 Fb, 0,42 L, 7,58 Dkr, 3,38 Fs.

NOTICE 2

Les prix agricoles communs

Le mécanisme des prix agricoles communs fonctionne, pour les différents marchés de produits concernés, selon des modalités variables que traduisent les nombreux prix fixés par les autorités de Bruxelles.

Ces prix communs correspondent à trois préoccupations :

— orienter la production au cours de chaque campagne : c'est le rôle du **PRIX INDICATIF** (pour les céréales, le lait, l'huile, les graines oléagineuses et le sucre) et du **PRIX D'ORIENTATION** (pour la viande bovine) ;

— déterminer un prix minimum au niveau duquel auront lieu les interventions de soutien des marchés : c'est le **PRIX D'INTERVENTION** (pour les céréales, le lait et la viande bovine) et le **PRIX DE RETRAIT** (pour les fruits et légumes) ;

— matérialiser la préférence communautaire et organiser les échanges avec les pays tiers : c'est le **PRIX DE SEUIL** (pour les céréales, le sucre, le lait), le **PRIX DE RÉFÉRENCE** (pour le vin, les fruits et légumes) et le **PRIX D'ÉCLUSE** (pour le porc, les volailles et les œufs).

Les prix communs sont appliqués à plus de 60% de la production agricole et font l'objet d'une négociation annuelle de début de campagne dont la difficulté et la longueur lui ont valu le nom de « Marathon agricole ».

Un exemple: le marché du blé tendre

Chaque produit agricole est soumis à l'un ou plusieurs des prix énumérés, selon les objectifs à atteindre.

Les marchés de céréales et particulièrement celui du blé tendre fournissent un exemple type du mécanisme des prix communs.

Au début de la campagne, trois prix sont fixés :

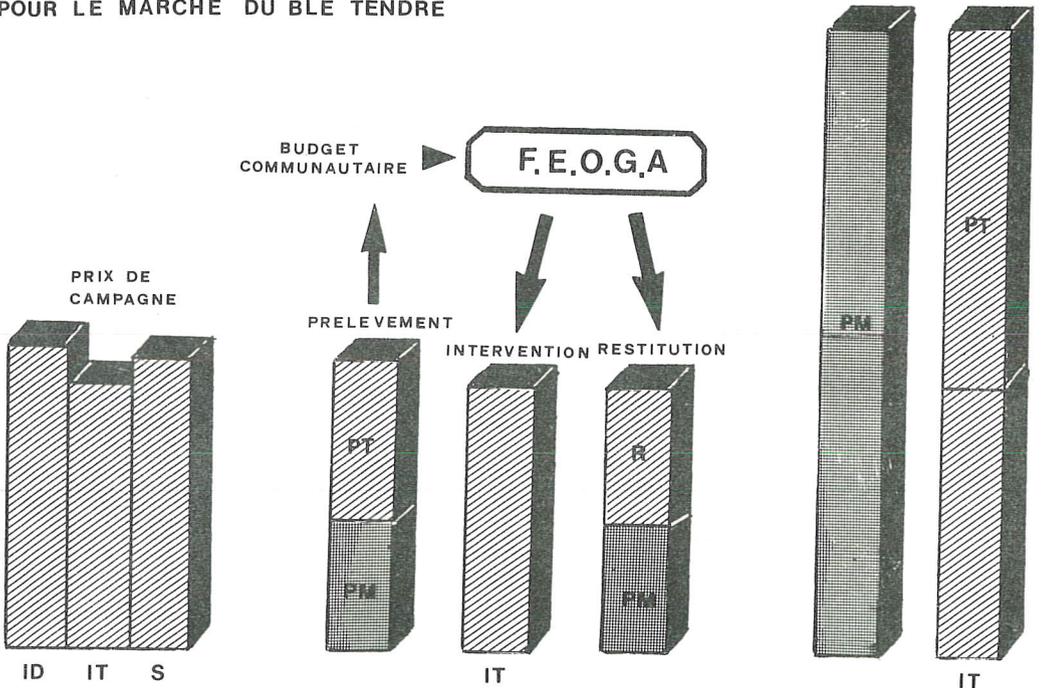
1) Le prix indicatif ou prix de gros que l'on cherche à assurer aux producteurs au cours de la campagne (ID sur le graphique).

2) Le prix d'intervention égal à 95% du prix indicatif, au niveau duquel seront déclenchés les interventions destinées à soutenir les cours (achats d'excédents, stockage...). Il constitue un prix minimum garanti aux producteurs pour chaque quintal de blé produit. (IT sur le graphique ci-dessous.)

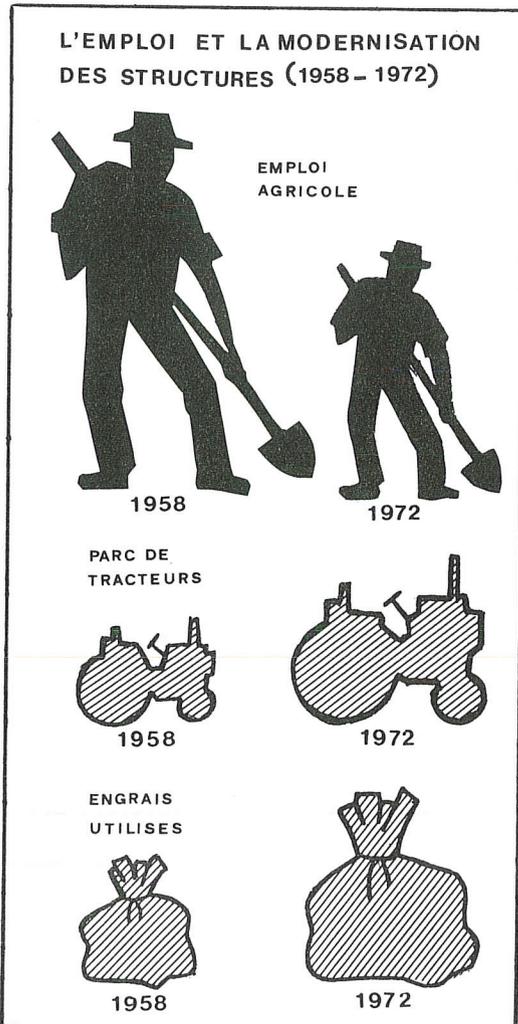
3) Le prix de seuil ou prix minimum auquel les importations provenant des pays tiers pourront pénétrer dans la Communauté. Légèrement supérieur au prix d'intervention, il pénalise les importations et favorise la production communautaire.

Lorsque le cours mondial (PM sur le graphique) est inférieur au prix de seuil (S sur le graphique), la Communauté prélève une taxe, le Prélèvement (PT sur le graphique). (Suite au verso.)

LE MECANISME DES PRIX AGRICOLES COMMUNS POUR LE MARCHÉ DU BLE TENDRE



La modernisation des structures de production



Depuis la création de la Communauté économique européenne, les données de base de l'agriculture des Etats membres ont considérablement évolué. Un exode rural et une modernisation poussée des structures productives ont permis une amélioration importante de la productivité par travailleur agricole. De ce fait la production totale, loin de fléchir s'est légèrement accrue.

Le départ des agriculteurs est évalué à 7 millions pour la période 1960-1973, soit 500 000 personnes actives en moyenne annuelle (4 à 5% de l'emploi agricole). Pour les six Etats fondateurs de la Communauté, la population agricole est passée de 20 000 000 en 1950 à 15 000 000 en 1960 (21% de la population active totale) et à 10 000 000 en 1970 (13% de la population active).

La Communauté élargie compte actuellement 9,6 millions d'agriculteurs. La part de la population agricole dans la population active totale est passée de 18,4% en 1958 à 9,6% en 1972.

Au cours de cette période, la taille des exploitations s'est accrue grâce aux aménagements des surfaces: de 1967 à 1970, leur nombre a diminué de 4%. Des disparités importantes demeurent selon les Etats et les régions: la taille moyenne d'une exploitation est de 40 hectares au Royaume-Uni, alors qu'elle n'atteint pas 8 hectares en Italie.

Les structures productives en elles-mêmes ont bénéficié d'une large modernisation: le parc de tracteurs est passé, pour les six membres fondateurs de la CEE de 1,6 à 3,6 millions d'unités; la quantité d'engrais utilisée est passée de 77 à 160 kilos par hectare. Pour les céréales, les rendements sont ainsi passés pour la Communauté élargie de 19 à 38 quintaux à l'hectare.

Plan Mansholt et la réforme de l'agriculture

Le 10 décembre 1968, la Commission des Communautés européennes présentait un mémorandum, connu sous le nom de **PLAN MANSHOLT**, dans lequel elle envisageait avec lucidité la situation de l'agriculture européenne et les voies de sa réforme.

Estimant les effectifs agricoles encore trop nombreux et la taille de 80% des exploitations insuffisante, le

mémorandum devait susciter des controverses passionnées, qui ont contribué à faire apparaître l'agriculture comme un fait européen.

Les propositions du plan s'expriment ainsi :

1) diminution de moitié du nombre des actifs agricoles de 10 000 000 en 1970 à 5 000 000 en 1980 par un encouragement au départ des vieux agriculteurs et un effort de reconversion ;

2) modernisation des exploitations pour en faire des entreprises rationnelles, et diminution des surfaces cultivées pour éviter la surproduction due à l'amélioration des rendements ;

3) stabiliser et orienter la production en établissant une nouvelle hiérarchie des prix agricoles, une meilleure organisation des circuits de distribution et une limitation des excédents.

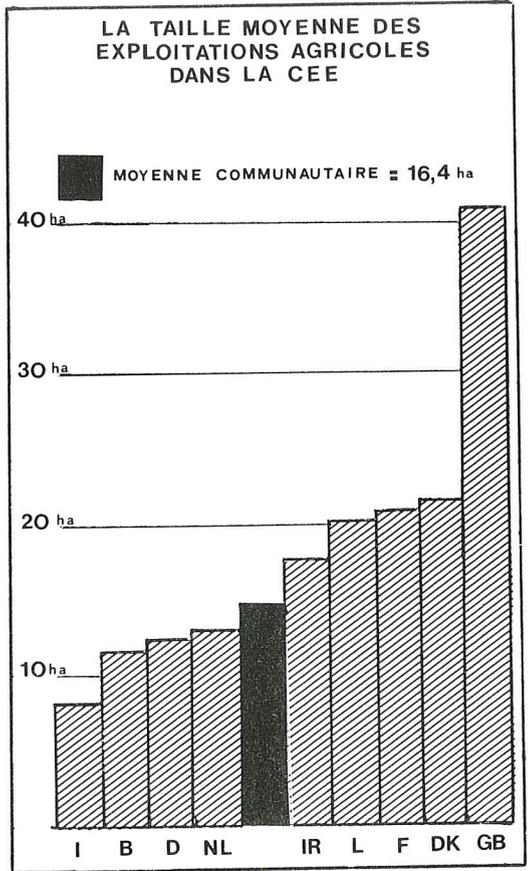
Sur la base de ces propositions, le Conseil des Ministres a adopté en mai 1971 un plan de réforme agricole qui s'est traduit, l'année suivante, par l'adoption de mesures communautaires :

— encouragement sélectif à la modernisation des exploitations agricoles susceptibles de se développer ;

— système d'indemnités de départ pour les agriculteurs âgés de 55 à 65 ans ;

— aménagement de l'information et de la formation professionnelle des milieux agricoles.

Les actions de modernisation des structures agricoles sont financées par la section « orientation » du FEOGA avec une participation des Etats membres concernés. Les efforts entrepris ont pour but de freiner, à terme, le développement des dépenses de soutien des marchés, tout en garantissant un meilleur revenu aux agriculteurs.



POPULATION ACTIVE AGRICOLE ET PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

	<i>Part de l'agriculture dans la population active (en %)</i>			<i>Part de l'agriculture dans la PIB (en %) en 1971</i>
	1967	1971	1972	
Allemagne fédérale	10,2	7,9	7,5	3,5
Belgique	5,7	4,4	4,1	4,2
Danemark	13,3	10,8	9,7	7,5
France	16,3	13,5	12,6	6,3
Irlande	30,3	25,7	24,1	16,4
Italie	23,7	18,7	17,5	9,8
Luxembourg	12,6	10,2	9,6	4,4
Pays-Bas	8,4	7,0	6,8	5,7
Royaume-Uni	3,2	3,1	3,0	2,9

(Source : Office statistique des Communautés européennes)

Une série de 6 diapositives en couleur sur le Marché commun agricole et la Monnaie européenne (fiche 10/4), intitulée « Qu'est-ce que le Marché commun? Série B » sera disponible à la rédaction de « Documents pour l'Enseignement » (122, rue de Lausanne, 1202 Genève) à partir du 1^{er} décembre 1974. Prix : 6. — FS, 9. — FF, 80. — FB.